

La Newsletter

de la CAPEB Puy-de-Dôme



9 janvier 2026

■  À LA **UNE**

A promotional image for a seafood event. In the foreground, a silver platter holds several oysters on ice, garnished with lemon slices and dill. A small bowl of red sauce and a butter dish are also on the platter. A bottle of white wine with a 'CAPEB' label and a glass of white wine are next to it. The background shows a calm sea under a clear sky. A small icon of a chef's hat is in the top left corner.

Midi
HUÎTRES &
VIN BLANC

VENREDI 30 JANVIER

A 11H - DANS LES LOCAUX DE LA CAPEB 63 - INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Vœux 2026 & alerte gourmande : dégustation d'huîtres le 30 janvier à 11h !

Bulletin météo CAPEB 63 – spécial 2026

Nos prévisions sont formelles :

 Des éclaircies sur vos chantiers

 Un vent favorable pour vos projets

 Et un fort anticyclone de bonne humeur pour l'année à venir

À cette occasion, le président de la **CAPEB 63** vous adresse ses **vœux 2026** dans une vidéo, sur le thème de la météo du bâtiment.

 Une façon décalée de vous souhaiter, avant tout, **santé, réussite et beaucoup de chantiers !**

[Voir la vidéo.](#)

Alerte conviviale – Dégustation d'huîtres

Parce que les vœux, c'est encore mieux quand on peut se les souhaiter **en face**, nous avons le plaisir de vous inviter à notre **traditionnelle dégustation d'huîtres**, qui sera aussi l'occasion de célébrer ensemble le début de l'année 2026.

 **Vendredi 30 janvier 2026**

 **À partir de 11h**

 **CAPEB 63**

Un moment simple et chaleureux pour se retrouver entre adhérents, échanger et démarrer 2026 sous les meilleurs auspices.

[Je participe !](#)

■ ACTUALITÉS SYNDICALES



Mobilisation contre les vols touchant les entreprises artisanales du bâtiment

La CAPEB 63 a été reçue par Monsieur le Procureur de la République afin d'échanger sur les vols à répétition qui impactent lourdement les entreprises artisanales du bâtiment du Puy-de-Dôme.

Cette rencontre fait suite à notre sollicitation auprès du Préfet du Puy-de-Dôme. À cette occasion, Monsieur le Procureur s'est montré particulièrement attentif à la situation des artisans et a pleinement conscience de la gravité et de l'ampleur des faits signalés.

La CAPEB 63 a porté la voix des entreprises artisanales, rappelant les conséquences économiques et humaines de ces actes, et la nécessité de renforcer la prévention, la coordination des acteurs et les réponses apportées.

La CAPEB 63 reste pleinement mobilisée aux côtés des pouvoirs publics afin d'obtenir des actions concrètes et durables pour protéger les artisans du bâtiment.



Les Victoires CAPEB 2025

Même si l'année 2025 a été semée d'embûches et de retards dans la mise en œuvre de nos revendications au profit des entreprises artisanales du bâtiment, notamment du fait de l'instabilité politique, il serait réducteur de passer sous silence les avancées obtenues collectivement au cours de l'année. Certaines sont modestes, d'autres plus structurantes, mais toutes ont contribué à améliorer, pas à pas, le quotidien des artisans et la défense de leur positionnement sur les marchés.

[Consulter les victoires 2025.](#)



ACTUALITÉS ÉCONOMIQUES ET FISCALES



Acompte, Arrhes et avance, quelles différences ?

Avant le début des travaux, le client peut verser une somme d'argent : acompte, arrhes ou avance. Derrière ces termes se cachent des règles différentes, pour le client comme pour l'entreprise.

Bien les comprendre permet d'éviter les mauvaises surprises et les litiges.

[Télécharger le document.](#)



ACTUALITÉS JURIDIQUES ET SOCIALES



Le SMIC est revalorisé au 1er janvier 2026

Le montant du SMIC est revalorisé de 1,18 % à compter du 1er janvier 2026, portant le SMIC mensuel brut à 1 823,03 €. Pour mémoire, la dernière augmentation du SMIC datait du 1er novembre 2024 et s'élevait à 2 %.

Avec cette revalorisation, le SMIC horaire brut passe de 11,88 € à 12,02 € quand le SMIC mensuel brut, pour une personne à temps plein, passe de 1 801,80 € à 1 823,03 €.

De ce fait, certains salaires minima hiérarchiques négociés au niveau régional se retrouveront inférieurs au nouveau taux du SMIC.

AIDES FINANCIÈRES



Suspension du dispositif MaPrimeRénov au 1er janvier 2026

Pour toutes les demandes d'aides à destination de travaux de rénovation énergétique, les plateformes MaPrimeRénov et MonProjetAnah ne permettront pas le dépôt de nouveau dossiers à compter du 1er janvier 2026.

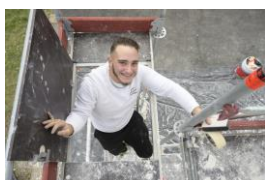
Si le dossier a simplement été déposé avant le 1er janvier 2026 et que le ménage est toujours dans l'attente de la confirmation de l'attribution d'une prime, il est **FORTEMENT conseillé d'attendre** le feu vert de l'Anah avant de commencer les travaux.

Si le ménage a déjà reçu la validation du dossier et donc, la décision d'attribution de l'aide, les travaux peuvent être réalisés.

La prime sera versée à l'issue de la réalisation des travaux, confirmée par le téléversement de la facture.

Le téléversement de la facture demeurera possible après la période de maintenance des différentes plateformes.

ACTUALITÉS **Emploi**



Candidat Stage - Electricité

Veillez trouver ci-dessous le CV d'un élève en première BAC PRO ELEC qui recherche une entreprise pour effectuer son stage.

Réside à Clermont-Fd.

[Lire le CV.](#)



Ambert Livradois Forez - chargé/chargée de mission coordination travaux ZAE.

La communauté de communes Ambert Livradois Forez recherche son/sa futur(e) chargé(e) de mission coordination travaux ZAE !

Cet agent aura pour mission la coordination technique des travaux d'aménagement de ZAE (créations, extensions, entretiens), l'assistance technique et administrative à la gestion de ZAE et le suivi administratif des équipements du service.

Poste à pourvoir au 01/02/26 – CDD d'un an en catégorie B.

[Lire l'offre.](#)



L'ART DE NE PAS SE TROMPER

**ARTISANS
DU
BATIMENT**



**ARTISANS
ENGAGÉS
RSE**



**ARTISANS
PATRIMOINE
BÂTI**



**RGE
ECO
ARTISAN**



HANDIBAT



2 Rue Félix Mézard, CS 80061

63019 Clermont-Fd Cedex 2

.....

Tél : 04 73 25 71 71

capeb63@capeb63.fr



Si vous souhaitez vous désinscrire de la lettre d'informations de la CAPEB Puy-de-Dôme, [cliquez ici](#).